



OSISKO CLÔTURE LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA TRANSACTION DE RACHAT D' ACTIONS AVEC ORION

MONTRÉAL, 15 juillet 2019 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko** » ou la « **Société** ») (TSX et NYSE : OR) annonce qu'elle a complété la deuxième et dernière tranche du rachat d'actions pour annulation précédemment annoncé de 12 385 717 actions ordinaires d'Osisko (le « **rachat d'actions** ») de Betelgeuse LLC (« **Orion** »), une filiale en copropriété filiale en copropriété de certains fonds d'investissement gérés par Orion Resource Partners.

Dans le cadre de la clôture annoncée aujourd'hui, Osisko et Orion ont conclu l'acquisition pour annulation de 5 066 218 actions ordinaires d'Osisko alors détenues par Orion en échange d'une contrepartie en espèces d'approximativement 71,4 millions de dollars. Dans le cadre d'une transaction simultanée, Osisko a disposé de toutes les actions ordinaires (les « **actions de Victoria** ») de Victoria Gold Corp. (« **Victoria** ») alors détenues par Osisko à l'intention d'une autre entité gérée par Orion Resource Partners (la « **disposition simultanée de l'investissement** ») pour une contrepartie en espèces de 71,4 millions de dollars.

À la clôture de la deuxième tranche du rachat d'actions, et suite aux clôtures précédemment annoncées de la première tranche du rachat d'actions et du reclassement d'actions ordinaires d'Osisko, en vertu duquel un syndicat de preneurs fermes a fait l'acquisition en vue de la revente d'actions ordinaires d'Osisko alors détenues par Orion, le pourcentage d'actions ordinaires d'Osisko émises et en circulation appartenant à Orion a été réduit d'environ 19,5 % à 7,0 %.

Immédiatement avant la clôture de la disposition simultanée de l'investissement, Osisko détenait la propriété effective, ou le contrôle ou une emprise sur 154 517 996 actions ordinaires de Victoria, représentant approximativement 19,2 % des actions ordinaires de Victoria émises et en circulation. Immédiatement après la clôture de la disposition simultanée de l'investissement, Osisko détient la propriété effective, ou le contrôle ou une emprise sur aucune action ordinaire de Victoria. Osisko a disposé des actions de Victoria via la disposition simultanée de l'investissement et conformément avec les lois sur les valeurs mobilières applicables. Osisko pourra, de temps à autres et à tout moment, acquérir des actions supplémentaires et/ou d'autres participations, dette ou autres titres ou instruments (collectivement, les « **titres** ») de Victoria sur le marché libre ou autrement, et se réserve le droit de disposer d'une partie ou de l'ensemble de ses titres sur le marché libre ou autrement à tout moment et de temps à autres, et d'entreprendre de telles transactions liées aux titres en fonction des conditions du marché, des affaires et opportunités de Victoria, et d'autres facteurs pertinents.

Ce communiqué de presse est émis en vertu des dispositions des lois canadiennes sur les valeurs mobilières concernant les déclarations selon le système d'alerte. Une copie de la déclaration selon le système d'alerte applicable à Victoria qui sera déposée par Osisko en lien avec la disposition simultanée de l'investissement décrite ci-dessus sera disponible sur SEDAR sous le profil de l'émetteur respectif de Victoria. Pour obtenir une copie de la déclaration selon le système d'alerte, vous pouvez également contacter Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif d'Osisko au (514) 940-0670.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux qui détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur sa redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 32,7 % dans Barkerville Gold Mines Ltd., de 16,6 % dans Minière Osisko Inc. et de 19,9 % dans Ressources Falco Ltée. Suite à la clôture de la deuxième tranche du rachat d'actions, Osisko compte maintenant 142 949 093 actions ordinaires en date du 15 juillet 2019.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec. Son siège est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

Information prospective

Certains énoncés qui figurent dans le présent communiqué peuvent constituer de l'information prospective ou des énoncés prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et de la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Tous les énoncés dans le présent communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements, des développements ou des rendements futurs qu'Osisko prévoit, sont des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué se fondent sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction. Toutefois, il n'existe aucune garantie que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts, puisque les résultats réels et événements futurs pourraient différer de façon importante par rapport à ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs. Les investisseurs sont mis en garde que les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie du rendement futur. Osisko ne peut assurer les investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs et les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs en raison du caractère incertain de ceux-ci. Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes, et disponibles en versions électroniques sur SEDAR, sous le profil de l'émetteur d'Osisko, au www.sedar.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko tient à aviser le lecteur que la liste des facteurs de risque et des incertitudes qui figurent dans la notice annuelle n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses résultats. Les lecteurs sont priés d'examiner attentivement les risques, incertitudes et hypothèses lors de l'évaluation de l'information prospective et de ne pas se fier indûment à cette information prospective. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Joseph de la Plante
Vice-président, Développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
jdela plante@osiskogr.com